



Les Armes-Réunies La Vignerole

Société de tir aux armes d'épaule et de poing
2605 Sonceboz-Sombeval

REGLEMENT DE CONCOURS

Objectif 10.9

(Ancien défi du président)

1. Objet :

- Organisation d'une compétition pendant les entraînements hebdomadaires : une cible par séance, 10 coups par tireur et par cible.
- Objectif sportif et convivial : classement basé sur le nombre de 9.

2. Participants :

- Ouvert à tous les membres de l'ARV.

3. Matériel autorisé :

- Pistolet à air comprimé conforme aux règles.
- Munitions : plombs homologués.
- Tenue et protections recommandées,
- L'appui est autorisé.

4. Sécurité (obligatoire) :

- Respect strict des règles du pas de tir.
- Canon toujours pointé vers la cible ; doigt hors de la détente hors du pas de tir.
- Arme non chargée hors du pas de tir; chargement/déchargement uniquement sur la ligne de tir et sur ordre si nécessaire.
- Toute infraction grave entraîne exclusion de la séance et éventuellement sanction.

5. Déroulement d'une séance :

- Une cible par tireur et par séance.
- Chaque tireur effectue 10 coups par cible.
- Temps alloué par série : libre.
- Ordre de tir : Chacun à son rythme.
- Les cibles sont datées et signées après le tir par le tireur et un marqueur si présent.

6. Barème et comptage des points :

- Les zones de la cible sont relevées comme d'habitude. Cependant :
 - Toute touche dans la zone «10» est enregistrée en tant que 9 points (le 10 vaut 9).
 - Les autres zones conservent leur valeur nominale.

- Enregistrement : pour chaque séance on note pour chaque tireur :
- les 9 obtenus sont inscrits depuis la gauche,
- les autres résultats (1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8) inscrits depuis la droite
- Classement principal : le gagnant est celui qui a obtenu le plus grand nombre de 9.

7. Ex aequo / départage :

- En cas d'égalité sur le nombre de 9 :
 - 1) comparer le nombre de 8,
 - 2) si toujours égal, comparer le total des points (somme des 10 tirs),
 - 3) si toujours égal, départage par dernière série (ex. les 5 derniers tirs) : celui qui a le meilleur total,
 - 4) si toujours égal, shootoff : une à trois cartouches supplémentaires en duel (au choix du chef des tirs).
- Les règles de départage sont à appliquer dans cet ordre sauf décision du responsable des tirs.

8. Sanctions et contestations :

- Tout manquement aux règles de sécurité : avertissement puis exclusion selon gravité.
- Toute contestation de score doit être faite immédiatement après la séance auprès du chef des tirs.
- Le responsable de séance tranche en dernier ressort.

9. Classement :

- Le classement se fera en fin de saison PAC.
- Seront classés par catégories : Jeunes (relève) / Hommes / Dames / avec ou sans appuis.
- Puis un classement général.

10. Tenue des résultats :

- Feuille de match par séance avec : nom, valeurs des 10 tirs, nombre de 9, nom du tireur et du contrôleur.
- Archivage hebdomadaire pour le classement saisonnier et remplissage du fichier informatique.

11. Remarques pratiques :

- Un fichier informatique sera tenu afin que les tireurs puissent voir leurs résultats.